

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 430

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 15 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise la suppression de l'article qui crée un examen automatique de l'ensemble des prestations auquel pourrait prétendre une personne qui demande une prestation unique, comme le RSA, au risque d'entraîner paradoxalement un ralentissement de l'examen de la demande.